

RESTITUTION DE LA FORMATION DES AGENTS DE LA SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DES COMMANDES DE MATERIEL ROULANT

Dans la perspective du renforcement des capacités des agents de la Sous-Direction de la Gestion des Commandes de Matériels Roulants, quatre (04) modules de formation ont été dispensés auxdits agents du mercredi 03 mai au mercredi 06 décembre 2023 au 6^{ème} étage du bâtiment B1 de la Cité Financière, à savoir :

- les procédures d'acquisition des véhicules par Lettres de Commande Valant Marché (LCVM) depuis la réception de la demande jusqu'à la livraison ;
- les procédures de traitement des dossiers de réforme et le suivi du parc automobile de l'Etat ;
- le règlement des contentieux dans la gestion des Véhicules Administratifs ;
- les réformes majeures dans la gestion des Véhicules Administratifs.

Pour chacun de ces modules, un accent particulier a été mis sur les aspects essentiels :

Le Module 1, les procédures d'acquisition des véhicules par LCVM depuis la réception de la demande jusqu'à la livraison. Cette étape consistait à montrer aux agents comment faire une bonne lecture des dossiers d'acquisition de véhicules afin de s'assurer de l'effectivité des pièces constitutives pour l'établissement des LCVM jusqu'à la livraison du véhicule au Bureau de Gestion des Véhicules Administratifs (BGVA).

Le Module 2, les procédures de traitements des dossiers de réforme et le suivi du parc automobile de l'Etat. Ce module a permis de faire connaître aux impétrants les pièces constitutives des dossiers de réforme, les conditions d'âge et de kilométrage pour qu'un véhicule soit admis à la réforme. Ce module a permis également aux agents de comprendre le suivi du parc automobile par la mise à jour de la base de données via le Système Intégré de Gestion des Véhicules Administratifs (SIGVA).

Le Module 3, le règlement des contentieux dans la gestion des véhicules administratifs. En effet, sachant que la gestion des véhicules est régie par des textes, il était important que les agents aient une bonne maîtrise de ces textes afin de faciliter le traitement des dossiers et de comprendre également les contentieux afférents à la gestion des véhicules administratifs.

Le Module 4, les réformes majeures dans la gestion des véhicules administratifs ; ce module retrace les innovations dans le traitement des dossiers relatifs à la gestion des Véhicules Administratifs. A ce jour, certains dossiers sont traités via le SIGVA.

En somme, cette formation a été un cadre d'échanges fructueux et marque la continuité de la dynamique de développement de la gestion des véhicules administratifs renforcée par l'introduction des réformes opérées par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et appliquées par notre pays la Côte d'Ivoire depuis 2020.

Le rapporteur

Mademoiselle AMOIKON N'da

(Responsable de la cellule Communication)



